



Lancement du référentiel de compétences « intelligence économique et nouveaux risques du XXI^e siècle »

Dépêche AEF 159980 du 21-12-2011

Le référentiel national (donné à l'info ED 105) de compétences « Intelligence économique et nouveaux risques du XXI^e siècle », est lancé le lundi 19 décembre 2011 à l'UJM (université Jean-Monnet) à Saint-Étienne. « L'enjeu est de diffuser l'intelligence économique par le terrain, par conséquent il faut former les salariés », souligne Dominique Lamoureux, président du comité « intelligence économique » du Medef. « Nous attendons des étudiants qu'ils intègrent un certain nombre de réflexes en lien avec la stratégie des entreprises », ajoute le Dgesip Patrick Hetzel. Se référant à la seconde partie de l'intitulé du référentiel (les « nouveaux risques du XXI^e siècle »), il affirme que les étudiants « ont une appétence pour les problématiques géopolitiques ».

Présenté le 23 juin (*voir ci-après : Dépêche AEF 152102*), le référentiel va être expérimenté durant deux ans « sur une quinzaine d'universités et une quinzaine d'écoles, avant une dissémination plus large. L'objectif à terme est de toucher deux millions d'étudiants », indique Khaled Bouabdallah, le président de l'UJM, qui représentait la CPU au sein du groupe de travail. L'université stéphanoise propose un master « intelligence économique et gestion de l'innovation » depuis dix ans.

Accent sur la dimension pratique

Les objectifs du référentiel consistent à « ouvrir l'esprit sur la valeur de l'information comme donnée fondamentale pour l'existence et la performance d'une entreprise (publique, privée, parapublique) » et à présenter « l'environnement concurrentiel et compétitif de l'entreprise », ainsi que « la notion de risques auxquels sont exposées les organisations et les collectivités », avec « la place et la responsabilité dévolues à chaque citoyen dans la prévention et la résolution des crises ». Le document précise qu'il est « essentiel que cette formation mette l'accent sur la dimension pratique (étude de cas et analyse des bonnes pratiques) ».

Le référentiel comporte une phase de « sensibilisation » durant le cycle licence (24 heures minimum) et une phase de « formation » durant le cycle master (16 heures minimum). Dans les écoles d'ingénieurs et de management, ainsi qu'en cycle doctorat, « les deux phases peuvent être dispensées au cours des trois années de formation ». Les deux volets « sont indissociables ».

Troisième référentiel en préparation sur l'insertion

Ce référentiel émane d'un groupe de travail que Patrick Hetzel a installé le 29 octobre 2010 avec des représentants des organisations suivantes : CPU, Cdefi, CGE, MESR, Institut de recherches stratégique de l'École militaire, ministère de la Défense, INHESJ, Medef. L'Inpi (Institut national de la propriété intellectuelle) et l'Afnor devraient rejoindre le groupe de travail chargé d'accompagner l'expérimentation du référentiel. Les travaux de ce groupe s'inscrivent dans le prolongement d'un accord-cadre signé en juillet 2010 entre deux ministères (Enseignement supérieur et Recherche, Éducation nationale) et le Medef, visant à mieux faire connaître l'entreprise aux étudiants.

Outre le référentiel national « entrepreneuriat et esprit d'entreprise », présenté le 24 novembre 2011 à Strasbourg (*voir ci-après : Dépêche AEF 158548*), un prochain référentiel de compétences national portera sur la « connaissance de l'entreprise et l'insertion professionnelle », indique le Dgesip

Patrick Hetzel : le référentiel « intelligence économique et nouveaux risques du XXIe siècle » entre en phase d'expérimentation»

Dépêche AEF 152102 du 24-06-2011

Le référentiel « intelligence économique et nouveaux risques économiques au XXIe siècle » entre dans une phase d'expérimentation de deux ans et 20 établissements d'enseignement supérieur se sont à ce jour portés volontaires, indique Patrick Hetzel, Dgesip, à l'occasion d'une table ronde sur le thème « L'intelligence économique et financière : une nouvelle mission pour les experts comptables », organisée le 23 juin 2011 par l'Institut national des techniques économiques et comptables (Cnam).

Ce référentiel émane d'un groupe de travail que Patrick Hetzel a installé le 29 octobre 2010 avec des représentants des organisations suivantes : CPU, Cdefi, CGE, MESR, Institut de recherches stratégique de l'École militaire, ministère de la Défense, INHESJ, Medef. L'Inpi (Institut national de la propriété intellectuelle) et l'Afnor devraient rejoindre le groupe de travail chargé d'accompagner l'expérimentation du référentiel.

Sensibiliser et se former

Le référentiel a pour objectif de « sensibiliser et de former, à terme, tous les étudiants (des niveaux L,M, D) et élèves des grandes écoles aux enjeux de la sécurité globale », précise Patrick Hetzel. Il se veut un guide « permettant à chaque établissement en fonction de ses objectifs de créer des modules ». Ses deux volets - « intelligence économique » et « nouveaux risques du 21e siècle » - comportent une phase « sensibilisation » durant le cycle licence (24 heures minimum) et une phase « formation » durant le cycle master (16 heures minimum). Dans les écoles d'ingénieurs et de management, ainsi qu'en cycle doctorat, « les deux phases peuvent être dispensées au cours des trois années de formation (40 h minimum durant les 3 ans du cycle) ». Douze thèmes y sont proposés. Par ailleurs, quelques partenariats se développent pour la formation des futurs cadres d'entreprise, comme par exemple dans le secteur de la finance.

Les travaux de ce groupe s'inscrivent dans le prolongement d'un accord-cadre signé en juillet 2010 entre deux ministères (Enseignement supérieur et Recherche, Éducation nationale) et le Medef, visant à mieux faire connaître l'entreprise aux étudiants, notamment en proposant un référentiel de formation aux notions d'intelligence économique. Par ailleurs, développer la formation à l'intelligence économique et à la compréhension économique était l'une des propositions du rapport de la commission du débat national université-emploi, présidée par Patrick Hetzel en 2006. « Certaines associations étudiantes » commencent aussi à se mobiliser sur ce sujet, affirme le Dgesip

Nota

1) Entre autres : universités d'Avignon et pays du Vaucluse, **de Corse Pasquale Paoli**, Upec (IUT Sénart), de Reims, de Saint-Étienne Jean Monnet, de Paris-II Panthéon Assas, d'Aix Marseille-II Méditerranée, de Poitiers, de Grenoble-II Pierre Mendès-France, UT de Troyes, collège doctoral de Lyon, les écoles du collegium IDF et l'EBI de Cergy, Ensta de Brest, Skema (Nice), les Insa de Lyon et Rouen, GEM, l'Ifma de Clermont-Ferrand, l'école des Mines de Nantes, l'INP de Toulouse

Le référentiel de compétences « entrepreneuriat et esprit d'entreprise » est lancé

Dépêche AEF 158548 du 24-11-2011

Le référentiel de compétences (*voir Info ED 105*) « entrepreneuriat et esprit d'entreprise », qui a pour but de sensibiliser « tous les étudiants » aux enjeux de l'entrepreneuriat, est lancé jeudi 24 novembre 2011, annoncent le Medef Alsace et l'université de Strasbourg. Une convention de partenariat entre ces deux acteurs doit être signée ce même jour afin de renforcer les liens « entre les entreprises et l'université » (1). Ce référentiel émane d'un groupe de travail piloté par Jean-Jacques Maillard, chargé de mission aux relations universités-entreprises au MESR (2). Il s'inscrit dans le cadre du plan entrepreneuriat étudiants lancé en novembre 2009, de la convention cadre entre le Medef et la CPU et l'accord-cadre entre le Medef, le MESR et le MEN signés en 2010.

Le référentiel de compétences « propose des orientations et des objectifs qui sont à inscrire dans le processus de formation des étudiants et dont la mise en œuvre relève de la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur : universités, écoles, formations courtes professionnelles ». Il s'agit d' « un guide d'actions que tous les établissements d'enseignement supérieur sont amenés à déployer en leur sein, notamment avec le renfort des 20 pôles de l'entrepreneuriat étudiant », est-il précisé dans le préambule.

L'entrepreneuriat est une « attitude qui recouvre des situations professionnelles diverses comme la création d'entreprise, mais aussi la reprise d'entreprise, le statut d'auto-entrepreneuriat et les professions libérales, l'entrepreneuriat social notamment dans des structures associatives, ainsi que l'intrapreneuriat dans des organisations existantes. Plus largement, il s'agit d'amener l'étudiant à être acteur, à entreprendre sa vie et ce, quelle que soit la carrière envisagée », indique le référentiel.

Recommandations du groupe de travail

Le référentiel précise que la pédagogie de sensibilisation et de spécialisation à l'entrepreneuriat « s'efforce de favoriser l'apprentissage par l'action (« learning by doing ») » et demande donc « un encadrement important et rapproché ». En outre, « il est recommandé d'intégrer et de valoriser les actions des étudiants hors cursus pédagogique formel (conduite de projets, événementiels, engagement associatif, Junior entreprise) et de développer les missions et stages auprès des entrepreneurs et des petites et moyennes entreprises ». Il est également « indispensable de travailler sur la perception de l'échec, sur le droit à l'erreur et sur la capacité de résilience. »

Le suivi de la mise en place de ce référentiel pourra être assuré par les référents entrepreneuriat des établissements et les vingt pôles entrepreneuriat étudiants. « Au cours de l'année 2011-2012, l'élargissement à de nouveaux effectifs des programmes de sensibilisation en entrepreneuriat conduira le groupe de travail à organiser un échange sur les retours d'expérience avec les référents. Ce référentiel sera éventuellement amendé pour sa généralisation dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2012. »

Volet sensibilisation en Licence

Le premier volet du référentiel, qui s'intitule « sensibilisation entrepreneuriat et esprit d'entreprendre » et s'adresse aux étudiants de L3, a pour but de « faire prendre conscience aux étudiants leur potentiel entrepreneurial ». L'étudiant « s'ouvrira à toutes les formes d'insertion professionnelle », avant de « construire un projet en temps limité avec une équipe » et le « présenter devant un jury de professionnels ». Le but de cette démarche est « d'apprendre à se questionner, à rechercher les informations et non à rechercher 'la' bonne réponse ». En outre, les modules de sensibilisation « faisant l'objet d'ECTS s'inscrivent de préférence dans des modules transversaux favorisant la transdisciplinarité des étudiants, la créativité, la projection professionnelle avec une ouverture à la voie entrepreneuriale et la mise en situation ».

Le second volet, qui est destiné aux étudiants de niveau master et doctorat, « vise la maîtrise des outils techniques de la construction d'un plan d'affaire ». « Au cours de cette phase de spécialisation, les étudiants concevront un projet en prise avec la réalité économique, sociale et environnementale » qui réponde aux besoins des clients potentiels. « A l'issue de cette phase, l'étudiant aura, entre autre, acquis de l'esprit d'entreprendre, du leadership, et saura confronter son projet à la réalité. »

Nota

(1) La convention doit être signée à l'issue d'une table ronde organisée sur la question du référentiel entrepreneuriat, avec notamment Patrick Hetzel, Dgesip, Olivier Klotz, président du Medef Alsace et Alain Beretz, président de l'université de Strasbourg

(2) Le groupe de travail était composé de représentants de la Conférence des présidents d'université, de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'Ingénieurs, de la Conférence des grandes écoles, de la Dgesip, du Medef, de l'Agence pour la création d'Entreprises et de Jean Pierre Boissin, coordinateur du plan entrepreneuriat étudiant.